

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/063

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le cinq juillet deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; R. GRENOUILLET ; C. VIARD

Absent : P. GIBAUD

Secrétaire : J. LEFORT

Question N°8

OBJET : BUDGET 2024 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE DE SAINT-MATHIEU DANS LE CADRE DU PROJET « DES MÉTAMORPHOSES »

Madame LEFORT, Adjointe au Maire en charge de la question associative, donne lecture à l'assemblée délibérante de la demande émanant du collège de Saint-Mathieu relative à un projet « Des Métamorphoses » proposé par les élèves sur l'année scolaire 2024/2025;

Le projet vise à créer, au vue des enjeux écologiques actuels, un espace d'expression pour les jeunes, en mettant en lumières leurs préoccupations, leurs aspirations et leurs émotions à travers l'art de la danse. 5 Elèves inscrits sont domiciliés à Cussac.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à **L'Unanimité des votants** :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 200€ au collège de Saint-Mathieu

NOTE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024, au chapitre 65.

AUTORISE le Maire à faire toute diligence nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Fait et délibéré à CUSSAC

Le 11 juillet 2024

Le Maire
Dominique CHAMBON

Affichée le : 16/07/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 16/07/2024
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20240711-2024005_2024063-DE
Reçu le 15/07/2024